

Comptes nationaux

1 Qu'est-ce que la «comptabilité nationale» ?

La comptabilité nationale est un outil chiffré descriptif permettant de représenter, de façon simplifiée et agrégée, l'ensemble des activités économiques de la nation (par trimestre et par année). Elle sert également de base de données aux outils de prévision que sont les modèles économiques. L'établissement des comptes nationaux est un travail de synthèse reposant sur des conventions bien établies dans des manuels méthodologiques harmonisés au niveau international. Aussi le terme « comptabilité » peut induire en erreur : s'il s'agit bien d'un cadre comptable utilisant des écritures en partie double et un système de comptes et de soldes, la méthode d'établissement de ces comptes est un travail de statisticien et non celui d'un comptable d'entreprise.

Il s'agit d'intégrer une multitude de sources, conceptuellement différentes et physiquement variées, dans un cadre cohérent de comptes économiques. La comptabilité nationale, servant entre autres à l'évaluation des performances macro-économiques, se réfère toujours au passé. Elle n'est donc pas à confondre avec les prévisions, qui peuvent bien porter sur des agrégats issues des comptes nationaux (p.ex. le PIB), mais qui sont réalisées à l'aide de techniques et méthodes totalement différentes.

2 Principales missions

2.1 Etablissement des comptes selon le SEC 2010

Les comptes nationaux luxembourgeois sont établis selon les normes et définitions du SEC 2010 (Système Européen des Comptes) qui est le cadre comptable de référence pour les pays de l'UE. Le SEC 2010 est directement dérivé du SCN 2008, qui lui constitue la référence méthodologique au niveau mondial. Le SEC 2010 a remplacé les comptes selon le SEC 95 en septembre 2014.

Le SEC 2010 permet de décrire de manière précise l'économie d'un pays, d'une région ou d'un groupe de pays (UE). Le règlement européen instituant ce système est en vigueur depuis 2013. Mais bien avant déjà le Luxembourg compilait les comptes nationaux selon le SEC 95 et SEC 79.

Le SEC 2010 prescrit l'établissement de comptes agrégés, sectoriels et par branches (annuels et trimestriels). Il a été progressivement mis en œuvre au Luxembourg au fil des différentes révisions méthodologiques successives (SEC79, SEC95, SEC2010). Vu que le SEC 2010 est établi sous forme de règlement européen, tous les Etats membres de l'UE doivent fournir une série de tableaux obligatoires à Eurostat dans un format harmonisé et dans le respect de délais stricts.

Le STATEC a publié pour la première fois des comptes nationaux trimestriels pour le Luxembourg en 2005. En 2011 un autre pas important pour parachever la comptabilité nationale luxembourgeoise a été franchi avec la publication de comptes non financiers et financiers par secteurs institutionnels. Désormais le Luxembourg fournit la grande majorité des tableaux requis par le programme de transmission du SEC. Force est cependant de constater que le STATEC n'a pas été doté de ressources suffisantes afin de garantir une mise à jour régulière de l'ensemble du système des comptes nationaux.

Pour l'Union européenne, des comptes nationaux établis selon un concept harmonisé facilitent le suivi et l'orientation de sa politique monétaire, l'évaluation des subventions à octroyer aux régions et le calcul de ses ressources propres. Eurostat effectue régulièrement des missions de contrôle auprès des Instituts Nationaux de Statistique afin d'examiner si le règlement a été mis en œuvre correctement et chaque Etat membre a dû rédiger un «inventaire des sources et méthodes».

2.2 Production de chiffres-clés pour le système des ressources propres de l'UE (3ème et 4ème ressource)

Pour alimenter son budget général, l'UE dispose de 4 ressources propres. Les ressources propres «traditionnelles» sont les droits de douane perçus sur les importations en provenance de pays tiers et les prélèvements agricoles perçus sur les importations dans l'UE de produits agricoles couverts par la politique agricole commune (PAC). La 3ème ressource est la TVA. Le taux d'appel maximal de la

«ressource TVA» est passé à 0,5 % en 2004. L'assiette de TVA prise en compte pour chaque État a été plafonnée à 50 % de son RNB depuis 1999. La 4ème ressource est une ressource complémentaire d'équilibre, dite «ressource RNB», consistant en un prélèvement sur le RNB (dans le passé PNB), de chaque État membre d'un pourcentage fixé annuellement par le budget de l'UE. Cette ressource a été instituée afin de couvrir les dépenses ne pouvant être financées par les recettes provenant des trois autres sources. La cotisation des Etats membres à la 4ème ressource est actuellement limitée à 1,24% de leur revenu national brut (RNB) respectif. Le STATEC estime la base TVA (à partir de la dépense de consommation finale, la consommation intermédiaire,..) et fournit les variables clefs pour la détermination de la contribution du Luxembourg à la 4ème ressource.

2.3 Production de chiffres-clés pour la politique économique luxembourgeoise

Les données chiffrées des comptes nationaux constituent des informations fondamentales pour l'orientation des décisions de politique économique. Les comptes nationaux constituent la base pour les prévisions macroéconomiques et l'analyse conjoncturelle. Les dépenses du Budget de l'Etat sont axées sur la croissance en volume du PIB, le rôle de l'Etat étant de corriger les déséquilibres conjoncturels et structurels qui peuvent exister dans une économie. L'objectif visé est le développement durable, conciliant croissance économique, progrès social et protection de l'environnement.

2.4 Sources de données

Les unités en charge d'établir les comptes nationaux auprès du STATEC ne réalisent pas d'enquêtes. Elles effectuent un travail de synthèse qui consiste à intégrer une multitude de sources (internes et externes) dans un cadre comptable cohérent.

L'enquête structurelle d'entreprises est une source essentielle. L'unité « statistiques structurelles d'entreprises » réalise l'extrapolation des résultats de l'enquête structurelle sur l'économie totale. Les données relatives au commerce extérieur de biens sont collectées dans le cadre de l'enquête Intrastat-Extrastat. L'unité « investissements directs étrangers » transmet les résultats de l'enquête sur les investissements directs étrangers, tandis que les importations et exportations de

services sont communiquées par la «balance des paiements». Enfin les indicateurs à court terme sont utilisés pour réaliser les comptes nationaux trimestriels.

Les statistiques sociales constituent d'autres sources indispensables. Ainsi, l'«Enquête permanente Budget des Ménages» fournit les renseignements sur les dépenses de consommation finale des ménages. Le recensement de la population sert de base aux calculs des loyers à imputer aux ménages propriétaires.

Les «indices des prix» permettent le calcul des séries en volume. Les données du secteur financier proviennent de la BCL (banques), de la CSSF (banques, OPC) et du Commissariat aux assurances (assurances). Le budget de l'Etat, le compte des communes et le compte de la Sécurité sociale fournissent les données des administrations publiques. Les indications relatives à l'emploi et au chiffre d'affaires sont issues du «Répertoire des entreprises» géré par le STATEC.

Une fois toutes les données intégrées, on doit encore procéder à l'équilibrage des données pour lesquelles des incohérences (contradictions, lacunes, erreurs,...) subsistent du fait de la fusion de données souvent contradictoires. Dans les comptes nationaux, chaque opération doit avoir une contrepartie. Ainsi tout ce qui est produit doit forcément être utilisé sur le territoire ou bien exporté. L'équilibre est obtenu par la confrontation systématique des variables «ressources» et «emplois» lors d'un travail d'«arbitrage». L'équation d'équilibre pour chacun des 248 produits identifiés comporte quelque 200 composantes. L'exercice d'équilibrage consiste à égaliser pour chaque produit l'identité entre ressources et emplois.

2.5 Diffusion des résultats

Au niveau national, les résultats sont publiés sur Internet (rubrique Economie et finances > Comptes nationaux) et figurent par extraits aussi dans les principaux ouvrages du STATEC. Les comptes nationaux annuels et trimestriels, généralement très attendus, font l'objet d'une publication Statnews, et parfois même d'une conférence de presse, dès leur publication et sont obligatoirement transmis à Eurostat. Il y a également transmission à bon nombre d'autres organisations internationales (FMI, OECD,...). Au sein même du STATEC, les comptes nationaux constituent la base pour les prévisions macroéconomiques. En outre, la pondération

de l'indice des prix repose sur les dépenses de consommation finale des ménages telles qu'établies par les « comptes nationaux ».